

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : BILBAUT Suzanne (procuration à BOUQUIER Marie-Paule), BONNET Dominique (pouvoir à LACOSTE Pierre)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 11 septembre 2023. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Elle demande la possibilité de rajouter une délibération pour la « Labellisation » au programme « Village d'Avenir », opération présentée le 20 septembre dernier par le Préfet du Cantal, dans la cadre de l'aide aux communes au niveau de l'ingénierie. Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Délibération 2023-027 : Révision des tarifs communaux pour l'année 2024

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les tarifs communaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2024.

➤ LOGEMENTS COMMUNAUX

Libellé	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Loyer Appartement F4–Porte gauche Bâtiment Ecole Publique	322.65 €	330.00 €	336,60
Loyer Appartement F3-Porte droite Bâtiment Ecole Publique	235.46 €	240.17 €	244,97
Loyer Appartement F3 au-dessus Bâtiment Salle des Mariages	235.46 €	240.17 €	244,97

➤ **EAU**

Libellé	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Abonnement	48.00 €	48.00 €	48.00 €
Consommation de 1 m ³ à 150 m ³	0.82 €	0.84 €	0.90 €
Consommation au-delà de 150 m ³	0.78 €	0.80 €	0.85 €
Vente eau à la Commune de BOISSET (le m ³)	1.32 €	1.34 €	1.40 €

➤ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG**

Libellé	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Abonnement	65.00 €	67.00 €	67,00€
Consommation / redevance assainissement par m ³	0.76 €	0.78 €	0,83€

Pour 2024

➤ **SALLE POLYVALENTE + HALLE COUVERTE**

	<i>FORFAIT</i>	<i>JOURNEE*</i>	<i>Chauffage</i>
TARIFS AUX PARTICULIERS	3 JOURS	24 heures	Du 1^{er} octobre au 30 avril
SALLE POLYVALENTE+HALLE	450,00 €	220,00 €	A voir saison 2024 2025
CUISINE	60.00 €	60,00 €	/
CAUTION	400 €		
Caution MENAGE	200 €		

*Récupération des clés ½ journée avant et retour des clés le lendemain avant 12 h.

Organismes externes à la Commune (Assemblée générale) **et associations hors Commune :**

120 € avec mise à disposition de la cuisine

➤ **HALLE COUVERTE**

TARIFS AUX PARTICULIERS	<i>FORFAIT</i>	<i>JOURNEE*</i>	
		24 heures	
HALLE COUVERTE		150,00€	
CAUTION 400.00€			
CAUTION Ménage 200,00€			

➤ **Concession cimetière (cimetière communal, concession perpétuelle)**

Libellé	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Tarif concession au mètre carré /m ²	50€	50 €	50 €

Pour information

Libellé concession	Dimensions
Petite concession – 1 à 2 places	1,20 m x 2, 50 m = 3 m ²
Moyenne concession – 2 à 4 places	2,20 m x 2,50 m = 5 m ²
Grande concession – 6 places	2,40 m x 2,50 m = 6 m ²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1^{er} janvier 2024** les tarifs communaux énumérés ci-dessus.

Délibération 2023-028 : Tarifs de la garderie scolaire et des repas adultes et enfants pris à la cantine scolaire pour l'année 2024

Madame Le Maire rappelle que la **garderie scolaire** fonctionne les lundis, mardis jeudis et vendredis :

- Le matin de 7h30 à 8h50
- Le soir de 16h15 à 18h30
-
- Le mercredi de 7h30 à 8h30

Le service est assuré par un agent communal.

Le tarif de la garderie scolaire reste à **1,00 € par jour** (matin et ou soir) à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le tarif de la **cantine scolaire** pour **les adultes intervenants** en classe, ou les stagiaires est fixé à 4.50 € pour l'année 2024.

Pour les repas enfants, la tarification Sociale Restauration Scolaire a été mise en place pour 3 ans au 1^{er} janvier 2023 (délibération 2022-047) ; le prix à appliquer dépend du montant du quotient familial des familles :

<i>QUOTIENT FAMILIAL</i>	<i>TARIFS 2023</i>	<i>TARIFS 2024</i>
< 1000 €uros	1.00 €	1.00 €
De 1001 à 2000 €uros	2.70 €	2.70€
>2000 €uros	3.00 €	2.70€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1^{er} janvier 2024** les tarifs communaux déclinés ci-dessus.

Délibération 2023-029 : Acquisition d'une plaque en fonte dite « Plaque du cocher » positionnée sur la Départementale 66, indicateur des distances des Communes de ST-MAMET et MARCOLES (valeur 200 €uros)

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la plaque en fonte, ancienne, indiquant la position de VITRAC entre les 2 communes de SAINT-MAMET et MARCOLES. Cette plaque dite « de cocher » était positionnée sur la Route Départementale 66.

Elle a un caractère patrimonial important. Elle a été trouvée dans un grenier. Le propriétaire propose que la commune fasse l'acquisition de cette plaque ancienne pour la valeur de 200.00 €uros.

Après avoir entendu cette présentation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

Acceptent cette proposition :

- Valident la somme de 200.00 €uros,
- Donnent tout pouvoir à Madame Le Maire pour effectuer des démarches nécessaires à cette acquisition.

Délibération 2023-030 : France Ruralité : Demande de labellisation au programme « Villages d'Avenir »

Madame Le Maire fait part à l'assemblée du plan France Ruralités lancé le 15 juin 2023 par Madame La Première Ministre.

Ce plan qui regroupe 4 axes, présente un dispositif spécifique d'appui en ingénierie aux communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ». Ce programme porté par l'ANCT, doit permettre de répondre aux besoins d'ingénierie des communes rurales en compléments des ingénieries locales existantes. Il se veut être un programme opérationnel permettant de mobiliser rapidement des ressources pour la réalisation rapide de projets.

La Commune de Vitrac (Cantal) est éligible à ce programme tel qu'il a été présenté par Le Préfet lors de la réunion de lancement du 20 septembre 2023.

Ce programme va se traduire dans le cantal par la mise à disposition de 2 chefs de projets placés sous pilotage de la DDT, pour assurer le suivi de 20 à 30 communes au total.

La candidature à cette labellisation peut se faire sous deux formes différentes :

- Une candidature individuelle (dans ce cas un courrier de soutien des communes voisines devra être fourni

- une candidature mutualisée avec quelques autres communes de notre EPCI, portant collectivement une dynamique commune sur un ou plusieurs thèmes à définir.

Madame Le Maire précise que la labellisation nécessite :

- que la commune fasse preuve d'une dynamique importante sur le ou les thèmes identifiés sur lesquels elle souhaite être aidée ;
- que les projets qu'elle souhaite inscrire soient porteurs de progrès significatifs, pour le développement local et qu'elle puisse justifier que le défaut d'ingénierie est le facteur limitant pour leur réalisation.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE Monsieur Le Préfet du Cantal pour obtenir la labellisation des communes de BOISSET, CAYROLS, MARCOLES, PARLAN, ROUMEGOUX, ROANNES SAINT MARY, SAINT ANTOINE, SIRAN et VITRAC.

- DIT que les thèmes sur lesquels la commune de Vitrac souhaite un appui sont :

- L'école : Amélioration du bâtiment au niveau des classes et des 2 logements communaux situés à l'étage du bâtiment (énergie, qualité de l'accueil)

- 2 autres logements communaux à aménager pour apporter un plus grand confort + habitat à aménager pour projet de location

- Accueil petite enfance de proximité

- DIT que les projets qui pourraient nécessiter l'intervention du chef de projet sont :

° L'aménagement du bâtiment qui abrite l'école et deux logements communaux+ deux autres logements communaux

° Recherche habitat aménageable pour projet de location

° Création d'une Maison des assistantes maternelles (MAM)

Projets et travaux en cours :

***Construction halle couverte + Rénovation énergétique de la salle polyvalente: Point financier**

Les commissions qui attribuent les subventions REGION et FEDER statuent en décembre Le reste à charge pour la commune serait de 225 034 €uros avec l'aide de la REGION (100 000€). Une demande de subvention de 100 000 €uros dans le cadre du FEDER a été déposée, nous attendons la réponse.

Pour rappel, un emprunt de 220 000 €uros a été contracté, mais n'est pas encore débloqué.

Mardi 10 octobre un constat d'huissier sera établi, correspondant à un état des lieux de l'existant avant travaux.(salle polyvalente + extérieurs)

Les réunions de chantier ont lieu les jeudis matins à 9h ; le début des travaux est prévu semaine 42, c'est-à-dire à compter du 16 octobre prochain, pour un terme prévisionnel fin juin 2024.

Une réunion avec les Présidents d'Associations est à programmer afin de leur présenter le projet et le planning des travaux.

***Le verger communal**

Les plantations d'arbres sont prévues à divers endroits de la commune : sous la salle polyvalente, en bordure du pré voisin, dans le talus de l'école et plantations individuelles sur le parking, au cimetière, place de l'Eglise (remplacement arbre malade)

Un habitant de la commune fera le don de plusieurs arbres greffés (pommiers pruniers poiriers)
Nous le remercions vivement pour cette aide et cette collaboration.

Dans ce projet Monsieur GENTIL responsable de l'association du « Bois du Verger » de Maurs est également présent dans ce projet.

Questions diverses :

*Dispositif de télésurveillance : Celui-ci est en place mais ne fonctionne pas correctement. Le retour informatique n'est pas satisfaisant, les données que l'on devrait recevoir ne nous sont pas transmises. Les services de Cantal Ingénierie et Territoire seront consultés pour que la société ACTIMIUM fasse le nécessaire pour obtenir un meilleur résultat.

*Epareuse : Le 2^{ème} passage est prévu mi-octobre.

*Personnel communal : Notre agent technique communal a annoncé son souhait de faire une formation professionnelle d'élagueur à partir de septembre 2024, de ce fait il mettra fin à ses fonctions au sein de notre collectivité. Dans les prochains jours nous contacterons le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un nouvel recrutement

Une stagiaire qui fait une formation de secrétaire de Mairie sera présente 8 semaines en stage pratique dans notre mairie (de fin octobre à juin 2024) La partie théorique de cette formation se tient au centre de gestion de la fonction publique territoriale. Elle fera également un stage pratique au sein de la commune de Puy Capel

*CCAS : Les membres du CCAS se sont réunis le 18 septembre dernier afin de choisir les contenus des colis de Noël. Ces derniers sont commandés.

Il est prévu rajouter des stylos avec l'inscription « Vitrac Cantal ».Un devis sera demandé à la société Osmose.

*Chemins en Châtaigneraie : Un courrier a été rédigé à destination de l'Association « Chemins en Châtaigneraie » afin de leur demander de participer au nettoyage et à la création de chemins de randonnée sur le territoire de la commune, en collaboration avec une autre association de rando de St Mamet « Les grolles trotters » Il est soumis aux membres du conseil municipal pour accord, avant envoi.

*Pose de compteurs d'eau : Les compteurs sur les maisons en travaux et en rénovation pour une facturation en 2024 ont été relevés comme le prévoit le règlement de l'eau établi par la collectivité.

*Commission communication : Elle s'est réunie le 26 septembre dernier afin de préparer le prochain bulletin municipal de la commune de Vitrac. Une répartition des travaux d'écriture a

été faite entre les membres de cette commission et du conseil municipal

*Affaire SERVAIRE Démolition pont communal après rupture de la digue de l'étang de Fargues. Afin de pouvoir recouvrer les sommes dues, suite au jugement, le cabinet d'avocat va diligenter les services d'un huissier

*Syndicat Départemental de l'Energie du Cantal : Envoi projet éclairage public autour de la salle polyvalente + changement ampoules LED sur parking.
Il est décidé d'attendre la fin des travaux de la halle pour valider ce projet.

*Congrès des Maires : Le 105^{ème} congrès des Maires se déroulera du 20 au 23 novembre prochain à Paris.
Les Maires du Cantal se réuniront le vendredi 13 octobre à Mauriac pour leur assemblée générale

*Logement Cantal Habitat : Le logement libre situé rue « Carrieron du Fournil » a été reloué à compter du 1^{er} décembre 2023.

*Site Web : Le coût de la maintenance passe de 150 à 200 € par an à compter de 2024.

*Vestiaires du foot : Des actes de vandalisme ont été commis sur les vitres de ce bâtiment ; celles-ci vont être remplacées.

*Informations diverses :

- Les gîtes nouveaux devront répondre à des normes incendie en vigueur.
- La remise des prix « Villes et Villages fleuris » aura lieu le jeudi 26 octobre à 17h30 à FRIDEFONT.
- En raison d'arrêts maladie, la desserte documentaire organisée par la médiathèque départementale se limitera temporairement aux documents réservés.
- Un client de l'établissement « La Tomette » nous a fait part des désagréments dûs à un chien errant sur la commune, lors de son séjour dans le Cantal.
- Les dossiers de demande de subvention DETR/DSIL pour les projets 2024 devront être déposés dans les meilleurs délais.
- Un couple habitant Vitrac s'est plaint de nuisances sonores lors de l'enduro des 30 septembre et 1^{er} octobre organisé sur la commune de Marcolès. Les autorisations nécessaires avaient été demandées et obtenues par les organisateurs auprès de la Préfecture du Cantal
- Monsieur Hervé DEMAI a été nommé au poste de Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aurillac. Il a pris ses fonctions le 9 octobre 2023.

Prochaine réunion :

- Mardi 10 octobre : AG de l'APE
- Lundi 16 octobre : CCAS à 20h30
- Samedi 21 octobre : Commission rando, rendez-vous avec Mr POULET, Président des Globes Trotteurs
- Jeudi 26 octobre : Commission Salle polyvalente
- Mardi 7 novembre : Conseil Municipal
- Jeudi 9 novembre : Commission communication

Fin de séance à 23h

SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	Procuration à LACOSTE Pierre
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	Procuration à BOUQUIER Marie-Paule
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	